

**MAIRIE
DE
COUTURE D'ARGENSON
79110**

Tél. 05.49.07.87.22

Nombre de conseillers : 10

Présents : 10

Votants : 10

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Couture d'Argenson, dûment convoqué, s'est assemblé exceptionnellement à la salle des fêtes en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Mr Eric RACINE, Maire.

Date de la convocation : 19 mars 2021

Présents : Mr RACINE Eric, Mme BABIN Catherine, Mr THINON Philippe, Mr KONATE Amadou, Mr BOUREAU Jean-François, Mr OLIVET Fabien, Mme BEAUBEAU Adeline, Mme BIRET-CHAUSSAT Anne, Mr GEOFFROY André, Mr JACCARD Claude.

Secrétaire de séance : Mme BABIN Catherine.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

OBJET : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2020 suivants :

- Commune,
- Maison de santé,
- Lotissement,

Établis par :

La commune de Couture d'Argenson,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** les comptes administratifs tels que présentés.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - CHAUFFERIE BOIS

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 suivant :

- Chaufferie bois,

Établi par :

La commune de Couture d'Argenson,

Et après en avoir délibéré, le conseil d'exploitation **APPROUVE** le compte administratif tel que présenté.

OBJET : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

Après avoir pris connaissance des comptes de gestion 2020 suivants :

- Commune,
- Maison de santé,
- Lotissement,

Établis par :

Mr BALAVOINE Laurent,

Trésorier de Melle,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** les comptes tels que présentés.

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – CHAUFFERIE BOIS

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2020 suivant :

- Chaufferie bois,

Établi par :

Mr BALAVOINE Laurent,

Trésorier de Melle,

Et après en avoir délibéré, le conseil d'exploitation **APPROUVE** le compte tel que présenté.

OBJET : VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budget principal, les budgets annexes (Maison de santé, lotissement) et pour l'exercice 2021 transmis au conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adopter les budgets primitifs 2021 (commune, maison de santé, lotissement) de la commune de COUTURE D'ARGENSON, arrêtés et équilibrés en dépenses et en recettes.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – CHAUFFERIE BOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget chaufferie bois à autonomie financière et pour l'exercice 2021 transmis au conseil d'exploitation,

Après en avoir délibéré, le conseil d'exploitation, à l'unanimité,

- Décide d'adopter le budget primitif 2021 de la chaufferie bois à autonomie financière, arrêtés et équilibrés en dépenses et en recettes.

OBJET : RENOUELEMENT CONTRAT BOUREAU VANESSA

Mr le Maire expose que le CDD de Mme BOUREAU Vanessa prend fin au 30 avril 2021 et que la durée des contrats successifs dont elle a bénéficié ne peut excéder 6 ans ; Il convient donc d'effectuer le renouvellement du contrat en contrat à durée indéterminée à compter **du 1^{er} mai 2021** à raison de **12 heures 30 hebdomadaires**

pour assurer les fonctions suivantes : gérante de l'Agence Postale Communale et de la bibliothèque.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions de renouvellement de ce contrat.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	141 172,61 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	32 838,41 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	83 459,85 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	68 762,83 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	2 871,40 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	60 584,16 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	60 584,16 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	41 017,08 €

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT CHAUFFERIE BOIS DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	18 327,34 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	2 568,03 €

Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	15 897,23 €
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	3 928,18 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €

Ligne 002	
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) :	1 360,15 €

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT MAISON DE SANTE DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	2 169,22 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	1 510,41 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	1 181,17 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	3 054,00 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0,00 €
En recettes pour un montant de :	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	3 350,39 €
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	3 350,39 €
---	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 214,02 €
---	------------

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal vote les subventions de l'année 2021.
Elles se résument dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
APE Couture d'Argenson	400.00 €
Association ADMR	100.00 €
ACCA Couture d'Argenson	200.00 €
Foyer Rural Couture d'Argenson	200.00 €
FDACR Couture d'Argenson	200,00 €
ARBRE	120,00 €
CLUB DU 3 ^{ème} AGE Couture d'Argenson	400,00 €
Restaurant du Cœur	150.00 €
Amicale des donneurs du sang Chef-Boutonne	100.00 €
Hôpital de Ruffec	100.00 €
SPA	130.00 €
TOTAL	2 100 €

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Le conseil municipal vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021 avec **une augmentation de 4%**.
Ils se résument dans le tableau ci-dessous :

	Taux imposition	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	31.77%	98 836
Taxe foncière (non bâti)	47.81%	26 678
TOTAL		125 514

A Couture d'Argenson le 25 mars 2021
Le Maire, Eric RACINE